

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°22 : Juillet-Août 2007

Edito

La nouvelle préfète,
Madame Béatrice ABOLLIVIER,



Originaire du Finistère, Béatrice ABOLLIVIER est chevalier de la Légion d'Honneur. Titulaire d'une maîtrise en droit public, d'un D.E.A. d'administration publique, ancienne élève de l'ENA (promotion René Char) et administratrice civile, elle intègre le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire en 1995 avant de poursuivre sa carrière en tant que secrétaire générale de la Croix-Rouge française. Chargée de mission en 2005 à la direction de la défense et de la sécurité civiles du ministère de l'intérieur, puis auprès du ministre de l'agriculture et de la pêche, elle est nommée Préfète des Alpes de Haute-Provence lors du conseil des ministres du 31 janvier 2007 et a été installée dans ses fonctions à Digne-les-Bains le 26 février 2007.

Vivez l'été en toute tranquillité, L'Etat est au service de la sécurité et de la qualité

Chaque année, plus d'un million personnes choisissent les Alpes-de-Haute-provence pour passer leurs vacances. Assurer la sécurité de tous pendant la période estivale, est une des missions essentielle de l'Etat.

Plusieurs services s'impliquent au quotidien et conduisent des actions ciblées afin que chacun puisse profiter de cette période de vacances, source de nombreux déplacements et d'activités nouvelles, en toute sérénité. Des contrôles ciblés s'exercent dans de nombreux domaines : sécurité routière, baignade, alimentation, accueil des estivants...

L'Opération interministérielle vacances (O.I.V.) 2007

Les pouvoirs publics mettent en place durant les mois d'été une organisation particulière : l'Opération interministérielle vacances

Cette opération qui se déroule tout au long de la période estivale est destinée à informer et protéger le consommateur en vacances, et à prévenir par des contrôles tout abus ou infraction .

Elle vise également à assurer une bonne image du département et une concurrence loyale entre les acteurs économique.

Sous l'autorité et la coordination de la Préfète des Alpes de Haute-Provence, différents services de l'Etat sont mobilisés, dont la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), la direction départementale des services vétérinaires (DDSV), la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) , la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), la gendarmerie nationale, les services de la police nationale, les services des douanes.

Les priorités de l'Opération interministérielle vacances 2006 sont globalement reconduites : Les services ont établi leurs plans de contrôles en fonction des secteurs à risque regroupés autour de l'alimentation d'une part et des activités de loisirs et sportives d'autre part.



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1 et 2

- Vivez l'été en toute tranquillité, l'Etat au service de la sécurité et de la qualité

- L'opération interministérielle vacances 2007

p 2 et 3

- La prévention et la lutte contre les feux de forêts

- Surveillance constante de la qualité des eaux de baignade

p 4

- L'opération tranquillité vacances

- Canicule : information solidarité

- Brèves et informations diverses

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS
LE DÉPARTEMENT
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Béatrice ABOLLIVIER, Préfète
des Alpes de Haute-Provence

Rédaction :
- Préfecture et Services déconcentrés de l'Etat

- Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau du Cabinet et Service
Départemental des Systèmes
d'Information et de Communication)

Adresse Internet :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Photos :
- Préfecture, DDASS, SDSIS, DDJS,
DDAF

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains

Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 4000 ex

Santé et sécurité alimentaire des aliments

Afin de garantir la sécurité des consommateurs autant que leur information loyale sur la vente des produits et services, plus d'une centaine d'entreprises et d'organismes (restaurants, hôtels, centres de vacances, campings, commerces de denrées ali-

mentaires, marchés, transport de denrées alimentaires...) feront l'objet d'un contrôle durant l'été par les administrations du Pôle sécurité alimentaire (DSV, DDCCRF, DDASS).

Les objectifs recherchés sont de s'assurer de l'hygiène des locaux ou des produits, du respect de l'information générale sur les prix et conditions de vente, ainsi que de la loyauté des transactions. Ils peuvent aller jusqu'à la fermeture d'un établissement si sont constatés des manquements graves aux règles d'hygiène susceptibles de mettre en danger la santé des clients.

Bilan été 2006

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, au cours de l'été 2006, 1498 contrôles ont été réalisés donnant lieu à l'établissement de 201 procédures contentieuses, la saisie de 529 kgs de produits alimentaires et la fermeture de 8 établissements.

Comme au niveau national on note une baisse du contentieux, mais par contre le nombre de fermetures d'établissements a augmenté.

Les activités sportives et de loisirs

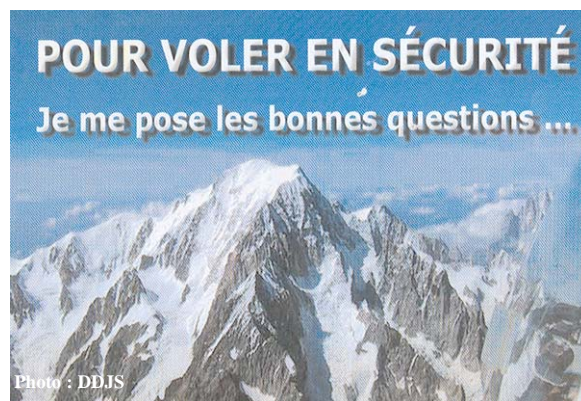
Les Centres de vacances pour mineurs

Durant les seuls mois de juillet et d'août, plus de 18 000 enfants et jeunes sont accueillis pour leurs vacances dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. (environ 5000 en accueil de loisirs à la journée et environ 13 000 en séjour de vacances avec hébergement).

Le suivi et le contrôle des centres de séjour est axé sur les conditions d'hygiène, de sécurité physique et morale, la qualité du projet pédagogique, la diversité et la richesse des activités, les conditions de mise en œuvre (contrôles renforcés en priorité sur les séjours sportifs, les nouveaux locaux, l'action des directeurs stagiaires).

Par ailleurs de nombreuses actions visant la qualité des accueils et le contrôle de la pratique des sports de nature sont organisées dans les activités, telles que: les sports aériens, d'eau vive, l'escalade, les parcours acrobatiques, le canyoning, les baignades, aires de jeux. Une attention toute particulière est portée sur la sécurité des matériels, la qualité et les qualifications de l'encadrement, le respect des réglementations, l'information des pratiquants. Une plaquette d'information ciblée à l'intention des

pratiquants de vol à voile, a été réalisée par la DDJS 04 et adressée aux différents clubs aéronautiques des Régions PACA et Rhône-Alpes.



Pour une parfaite information des consommateurs sur tous les secteurs liés aux vacances, une brochure a été réalisée : elle est consultable sur le site Internet de la DGCCRF: www.dgccrf.minefi.gouv.fr
Par ailleurs un numéro d'appel unique pour répondre à toutes les questions des consommateurs est opérationnel du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 14h:
3939 "ALLO SERVICE PUBLIC"
(0,12 /mn TTC à partir d'un poste fixe)

La prévention et la lutte contre les feux de forêts

Depuis le début de l'année, plusieurs incendies ont détruit près de 76 ha de végétation dont 38 ha de forêt dans notre département. La période estivale avec les nombreux touristes qui fréquentent la forêt méditerranéenne présente un risque majeur de feux de forêts. Dans ce domaine, prévenir c'est anticipé, l'Etat coordonne la mise en ordre de marche des services dont le service départemental d'incendie et de secours, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, l'office national des forêts, l'office national de la chasse et de la faune sauvage, la police et la gendarmerie, des dispositifs nécessaires pour y faire face.



Des moyens humains et matériels supplémentaires

Outre les 1450 pompiers déjà présents sur le territoire des Alpes de haute Provence, 310 vacataires saisonniers viennent renforcer les 42 centres de secours portant la force d'intervention à 1760 pompiers.

Un hélicoptère bombardier d'eau, basé au centre de secours de Digne-Bains, renforce l'action terrestre dont le rôle principal est l'attaque rapide de tout feu naissant grâce à son réservoir d'une capacité de 800 litres d'eau, qu'il peut réalimenter par pompage dans les points d'eau (lacs, étangs, rivières piscines).

Récapitulatif des moyens de lutte :

1760 pompiers, 4 camions de 8 000 l, 64 camions de 4 000 l, 5 camions de 28 000 l, 58 véhicules légers, 1 poste de commandement, 1 bombardier d'eau 800 l, appuyés par des moyens aériens de la zone de défense : 9 trackers, 2 dashes 8, 12 canadiens CL 415 et un super " PUMA " qui peuvent être appelés en renfort en cas de besoins.

Les moyens de surveillance :

Le département est quadrillé en six régions qui sont équipées de vigies et de guets armés (avec un véhicule feu de forêts, agents ONF et sapeurs-pompiers) Les mesures de surveillance comprennent, outre une reconnaissance aérienne, activée par l'Etat-major de la zone de défense, la présence de "brigades équestres" de la gendarmerie nationale, les patrouilles lacustres de l'ONF sur le lac de Sainte-Croix, les écogardes des parcs du Lubéron et du Verdon...

Météo France a aussi perfectionné ses services et sa cartographie pour permettre une meilleure anticipation. Le dispositif s'appuie sur une analyse tous les soirs, des prévisions météorologiques afin de déterminer le dispositif préventif à mettre en œuvre pour le lendemain.

Réglementation de l'emploi du feu :

L'arrêté préfectoral n° 2004-570 du 12 mars 2004 réglementant l'emploi du feu est disponible en mairie et sur le site Internet de la Préfecture. La période très dangereuse allant du 15 juin au 15 septembre et toute l'année par vent fort (supérieur à 40km/h).



40% des départs de feux se produisent au cours de travaux agricoles ou forestiers :
Un dépliant a été édité à l'intention des forestiers et agriculteurs qui décline les 7 comportements à suivre pour réduire les risques d'incendie.

Surveillance constante de la qualité des eaux de baignade

Les agents de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales assurent le contrôle des lieux de baignade en examinant l'environnement (propreté des abords, aspects physique de l'eau, etc...) et réalisent des prélèvements d'eau aux fins d'analyses dans un laboratoire agréé. Cinq contrôles sont effectués sur chacun des 20 lieux de baignades du département des Alpes-de-Haute-Provence durant la saison estivale.

Où consulter les résultats ?

Des dépliants rappelant les résultats des années antérieures ont été adressés aux mairies concernées. Les résultats du contrôle sanitaire des eaux de baignade doivent être obligatoirement affichés sur le site et en mairie. Les résultats des ana-

lyses les plus récentes sont également consultables en permanence sur le site Internet dédié :

<http://baignades.sante.gouv.fr>

Les 150 piscines privées à usage collectif et les 50 piscines municipales font également l'objet d'une visite mensuelle avec analyse de la qualité des eaux en juillet et août. Le respect des normes de sécurité fait également l'objet d'un contrôle par la DDASS, en complément de celui effectué par les services de la DDE, la DDJS et la DDCCRF.

Deux textes ont pour objet d'assurer cette sécurité :

Le décret n°2003-1389 du 31 décembre 2003 a rendu obligatoire dans toutes les piscines privées un dispositif de sécurité normalisé choisi parmi les normes suivantes :

- ◆ barrières de protection et moyen d'accès au bassin NF P 90-306
- système d'alarme NF P 90-307
- ◆ couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage NF P 90-308
- ◆ abris de piscines (structures légères ou vérandas) NF P 90-309

Un arrêté du 14 septembre 2004 rend obligatoire un dispositif d'arrêt d'urgence des pompes de type "coup de poing" pour éviter tout nouvel accident dû à l'aspiration d'une partie du corps des baigneurs par les bouches de reprise des eaux.



L'Opération tranquillité vacances (O.T.V.)

A travers les commissariats de Digne et de Manosque, la police nationale reconduit pour la période estivale 2007, durant les mois de juillet et d'août, " l'opération tranquillité vacances ", qui vise à protéger la population et les biens :

Les personnes s'absentes de leur résidence pour une durée déterminée peuvent le signaler au commissariat de police en fournissant des informations suivantes : dates d'absence, coordonnées pendant les vacances et personne à prévenir. Les forces de police procéderont alors à une surveillance particulière de leur habitation dans le cadre de patrouilles.

Les bonnes idées du vacancier :

Ne jamais :

- Partir sans prévenir
- Laisser d'objets de valeurs (bijoux, numéraires, chéquiers...)
- Laisser les clés dans des lieux accessibles et notoirement connus de tous : (boîte à lettres, pots de fleurs, paillason...)
- Laisser l'image d'une maison inoccupée

Toujours :

- Se rendre au commissariat de police et leur indiquer la personne à prévenir en cas de cambriolage
- Laisser une somme modique facilement trouvable

- Ne fermer ni les meubles, ni les portes intérieures à clé pour éviter le vandalisme

- Déposer les objets de valeur chez un parent, un ami ou les placer dans un coffre de banque

- Fermer les fenêtres, volets, portes à double tour, enclencher les systèmes anti-intrusions

Laisser ses clés à une personne de confiance (relève du courrier, changements en façade présupant une présence).

Et celles de ceux qui restent :

- Surveiller les allées et venues des personnes étrangères au quartier

- Intéressez-vous aux déménagements en cours,

- Observez bien les personnes suspectes, relevez leur signalement, le numéro du véhicule,...

Canicule : information et solidarité

Préservez votre santé et aidez les personnes fragiles qui vous entourent

La veille saisonnière du plan national canicule 2007 est activée du 1er juin au 31 août 2007.

Les préfets des départements concernés par un épisode de fortes chaleurs reçoivent chaque jour avant 17h00, une information précise sur la situation météorologique et sanitaire de leur département.

Un coup de chaleur se repère par :

- une peau chaude, rouge et sèche,
- des maux de tête, des nausées, une somnolence et une soif intense,
- une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. Appelez immédiatement les secours en composant le 15. En attendant, transportez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la

d'eau fraîche et faites des courants d'air.

Les personnes à risque :

Les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique, les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur.

Une plate-forme téléphonique nationale d'informations et de recommandations

" Canicule Info Services " est accessible au 0 800 06 66 66 du 1er juin au 31 août 2007 de 8 heures à 20 heures (appel gratuit).

Brèves et informations diverses : de nouveaux arrivants

◆ Secrétaire Général de la Préfecture



Monsieur Xavier DAUDIN-CLAVAUD, administrateur civil, a été installé le 14 mai 2007 dans ses fonctions de secrétaire général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence. Il occupait précédemment le poste de Directeur du Cabinet du Préfet du Vaucluse.

◆ Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

Le département a accueilli en janvier dernier, la nouvelle directrice départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle, Madame Béatrice OBARA, précédemment en poste en qualité de directrice adjointe à la DDTEFP de l'Aisne

◆ Direction départementale de la sécurité publique



Monsieur Yannick JANAS, commissaire de police a été installé le 9 juillet 2007, dans les fonctions de directeur départemental de la sécurité publique. Il occupait précédemment le poste de commissaire de police de Carpentras.

◆ Direction départementale des Services fiscaux



Monsieur Didier LINGLET, nouveau directeur des Services Fiscaux a été installé dans ses fonctions le 30 mars 2007. Il occupait précédemment le poste de Directeur Départemental des Impôts dans le département de la Savoie.